## Développer une approche territorialisée ajustée aux enjeux, besoins et réalités

## Fiche action D.5

**Plaidoyer politique :** Relayer vers les autorités les spécificités du territoire et les réalités rencontrées par les E/A et/ou les partenaires du réseau.

	CONSTAT
Enjeux et besoins	<ul> <li>L'offre de soins spécialisés en SM en province de Namur est partielle.</li> <li>Cela nécessite de recourir régulièrement à des collaborations interprovinciales.</li> <li>Clarifier la place du plaidoyer dans le fonctionnement du comité de réseau. Par exemple: <ul> <li>Quelles sont les revendications portées par le comité de réseau?</li> <li>Est-ce le rôle du comité de réseau de porter des plaidoyers?</li> <li>Vers qui les plaidoyers doivent-ils être portés? Comment? Etc.</li> </ul> </li> </ul>
États des lieux	<ul> <li>Le refinancement de 2022, notamment le chantier 3, intitulé « Adapter la répartition, actuellement inégale, des lits et des soins de jour à l'attention des mineurs » n'a pas permis de corriger la situation.</li> <li>Cela a conduit le comité de réseau à interpeller les autorités, notamment le cabinet du ministre fédéral de la santé.</li> <li>Une demande du comité de réseau était de trouver une solution pour disposer d'une unité de soins résidentielle et généraliste à destination des adolescents de 10 à 15 ans.</li> <li>Malgré les différentes rencontres, aucune solution n'est venue corriger le déséquilibre.</li> </ul>
	PROJET
Objectifs	<ul> <li><u>Action 1</u>: Poursuivre les démarches pour obtenir la création d'une unité de soins résidentielle et généraliste à destination des adolescents de 10 à 15 ans.</li> <li><u>Action 2</u>: Faire remonter au SPF Santé Publique et à la coordination fédérale les besoins et enjeux de mobilisation des partenaires du réseau.</li> </ul>
Fiches d'actions associées	<ul> <li>Fiche B2 relative à mieux communiquer</li> <li>Fiche B3 relative à l'interconnaissance</li> <li>Fiche C8 relative à l'approche Bio-Psycho-Sociale</li> <li>Fiche E1 relative au suivi des programmes d'activité</li> </ul>
Public-cible	Les autorités compétentes.

	FAISABILITÉ	
Conditions de mise en oeuvre	• Néant	
Risques /points de vigilance	• Néant	
Moyens nécessaires	Moyens budgétaires et opérationnels de la convention B4.	
	MISE EN ŒUVRE	
Territorialisation	Territoire de la province de Namur.	
Porteur de l'action /acteurs à mobiliser	<ul> <li>La coordination</li> <li>Les médecins de réseaux</li> <li>Les représentants du namurois au COMSMEA</li> <li>Le comité de réseau</li> </ul>	
Autres projets liés à l'action	• Néant	
Expériences et ressources	• Néant	
Proposition de calendrier	Actions menées en continu.	

52 Fiche éditée le 13 juin 2024